

**AVIS n° 01/2026/AMI/DSE/UEMOA**

**AVIS A MANIFESTATION D'INTERET POUR LA SELECTION D'UN CABINET  
D'ETUDE EN VUE DE LA MISE EN PLACE D'UNE APPLICATION DE GESTION  
GLOBALE DES RISQUES ET DU CONTROLE INTERNE ET DE  
L'ACTUALISATION DE LA CARTOGRAPHIE DES RISQUES**

1. Dans le cadre de l'exécution de son budget exercice 2026, la Commission de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine envisage la réalisation d'une étude relative à la mise en place d'une Application de Gestion Globale des Risques et du Contrôle Interne et à l'actualisation de la cartographie des risques .
2. Les activités prévues dans le cadre de la réalisation de cette étude devront être exécutées de façon concomitante en deux étapes :

**Etape 1 :** Mise en place d'une Application de Gestion Globale des Risques et du Contrôle Interne.

Dans le cadre de l'exécution de cette première étape de la mission, sans que cela ne soit exhaustif, le consultant exécutera les tâches suivantes :

- adapter l'application à la Commission de l'UEMOA, en y intégrant ses processus de risques et contrôles internes, et les documents de gestion des risques et du contrôle interne existants.

À ce titre, le consultant adaptera son application à la Commission de l'UEMOA à partir des documents existants. Il y intégrera les données relatives aux utilisateurs, aux départements et directions, aux risques et au contrôle interne et effectuera tous les paramétrages initiaux devant permettre aux équipes de la Commission de commencer à utiliser l'application dès son déploiement.

- préparer l'environnement de test et déployer l'application en phase de test.

Cette phase permettra au consultant et aux équipes de la Commission de tester en temps réel l'application et de recueillir les observations des équipes de test afin d'ajuster les paramètres et de corriger les données, au besoin. Elle permettra également de valider le dimensionnement des infrastructures devant héberger l'application, le cas échéant.

- former l'équipe de la Commission sur l'utilisation de l'application.

Cette phase pourra se dérouler en plusieurs étapes :

- ✓ une formation initiale de l'équipe de test, en amont de la phase de test de l'application ;

- ✓ une formation globale de l'ensemble des utilisateurs de l'application au sein de la Commission, avant la mise en production officielle de l'application ;
  - ✓ une formation technique dédiée à l'équipe de la Direction en charge de la gestion des risques et du contrôle interne ainsi que de l'équipe de la Direction des Systèmes d'information de la Commission.
- mise en production de l'application.

Au cours de cette phase de la mission, les paramètres initiaux de l'application seront corrigés et les données actualisées, à la suite des observations formulées par la Commission lors de la phase de test. Le consultant préparera ensuite l'environnement de production et procédera aux installations nécessaires, puis à la mise en production.

Si l'application proposée par le consultant est en mode SAAS (application disponible en ligne et aucune installation locale n'est requise par la Commission de l'UEMOA), la mise en production pourrait simplement signifier le passage de la version de test à la version de production en ligne. Les détails sur ces possibilités et options devront être fournies par le consultant.

- accompagner la prise en main de l'application et offrir un service après-vente pendant au moins un (1) an après la mise en production.

Le consultant mettra à la disposition de la Commission, pendant au moins un (1) an après la mise en production, une ligne de support par mail et par téléphone afin de l'accompagner dans les premiers mois d'utilisation de l'application afin de faciliter une prise en main totale par les équipes de la Commission.

La ligne de support comprendra également une composante technique à effet d'accompagner la Direction des Systèmes d'Information de la Commission dans la gestion d'incidents liés au maintien des serveurs, dans la gestion des mises à jour éventuelles de l'application, ainsi que dans la gestion des sauvegardes.

## **Etape 2 :Mise à jour de la cartographie des risques et des outils connexes**

La réécriture et l'alignement des programmes sur le plan stratégique Impact 2030 appelle la nécessité de mettre à jour la cartographie des risques de la Commission ainsi que les outils connexes existants notamment, le plan d'action global de mitigation des risques, le référentiel de contrôle financier (dépenses) et non financier (programmes et système d'information) et le dispositif d'appétence au risque.

La mise à jour de la cartographie des risques et des outils connexes couvrira les vingt – sept (27) programmes opérationnels prévus par la Décision n°12/2025/COM/UEMOA portant adoption des programmes opérationnels de la Commission.

3. En vue de la constitution d'une liste restreinte et pour une demande de proposition ultérieure, le Président de la Commission de l'UEMOA invite les cabinets d'études à présenter leur candidature en vue de fournir les services décrits ci-dessus.
4. Les consultants intéressés doivent produire les informations sur leur capacité et expérience démontrant qu'ils sont qualifiés pour les prestations (documentation, référence de prestations similaires, expérience dans des missions comparables, etc.).

Les consultants peuvent se mettre en association pour augmenter leurs chances de qualification.

L'établissement de la liste restreinte et la procédure de sélection seront conformes aux règles et procédures définies par la réglementation en vigueur à la Commission de l'UEMOA notamment le Règlement d'exécution n° 001/2020/COM/UEMOA du 24 février 2020 relatif aux règles de passation, d'exécution, de réception et de règlement des marchés des organes de l'UEMOA.

5. Les expressions d'intérêt en langue française portant la mention « **Mise en place d'une Application de Gestion Globale des Risques et du Contrôle Interne et Actualisation de la cartographie des risques** » doivent parvenir au plus tard le **01 mars 2026 à 9 heures 30 mn**, sous pli fermé en un original et deux (02) copies à l'adresse suivante :

**Commission de l'UEMOA**  
380, Avenue du Professeur Joseph KI-ZERBO  
01 BP 543 Ouagadougou 01, Burkina Faso  
Tél. : (226) 50 31 88 73 à 76 - Fax : (226) 50 31 88 72  
Email : [commission@uemoa.int](mailto:commission@uemoa.int)

L'ouverture des plis aura lieu le même jour au siège de la Commission de l'UEMOA, à l'adresse ci-dessus.

6. Les appréciations porteront notamment sur l'expérience générale du consultant, l'expérience spécifique et la connaissance de la région sur la base des critères ci-après :

Critères d'évaluation	Notes pondérées maximum
1 - « Expérience générale du Consultant »	30
2 - « Expérience spécifique du Consultant »	60
3- Connaissance de la région (pays de l'UEMOA)	10
<b>Total des points</b>	<b>100</b>

7. Les consultants intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires à l'adresse mentionnée ci-dessous, aux heures d'ouverture de bureaux :

**Monsieur AYISSOU Yawo Amenyo**  
Numéro de téléphone : 226 61 60 79 27 - poste 88 79  
Adresse Email : [yaayissou@uemoa.int](mailto:yaayissou@uemoa.int)

P/Le Président de la Commission  
et par Délégation,  
le Directeur de Cabinet du Président de  
la Commission

